

Liste des documents à remettre par les parents à l'ESEAN

- Carte vitale et/ou attestation de carte vitale
- Carte de mutuelle en cours de validité
- Cartes d'identité (patient et représentant légal) et/ou passeport
- Livret de famille et/ou photocopie du livret de famille
- Notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) si le patient bénéficie de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
- Fiche de transfert, si le patient a subi un transfert direct d'un autre établissement juridique
- En cas de séparation ou de restriction, acte de décision judiciaire
- Carnet de santé

Liste des documents remis par l'ESEAN aux parents

- Autorisations données par le représentant légal du patient
- Règles de vie
- Autorisation de transport